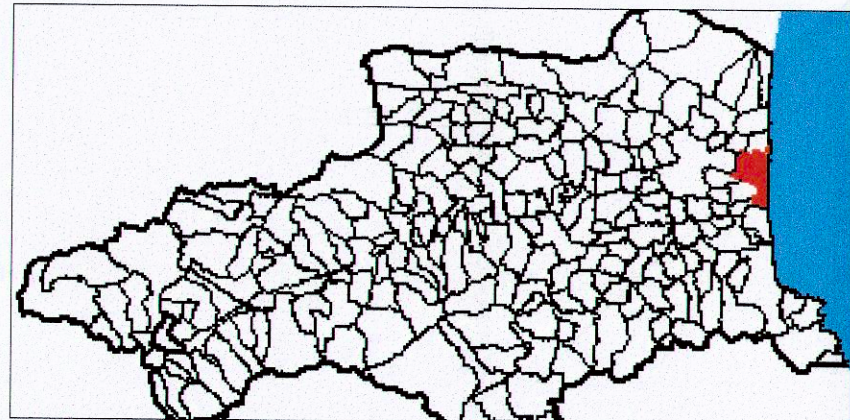




Commune de CANET-EN-ROUSSILLON

PPRNP approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral du 15/07/2008.
Pour le préfet :
L'adjoint au chef du service intercommunal de défense et de protection
civiles
Didier SARTRE

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

RISQUES INONDATION
ET MOUVEMENT DE TERRAIN

ZONAGE REGLEMENTAIRE
1/5000
(Planche 2)

Direction
Départementale de l'
Équipement
des
Pyrénées-Orientales

Service Risques Environnement
Unité Prévention des Risques
2 rue Jean Richépin
BP 909 66 020 - Perpignan cedex
Téléphone : 04 68 38 13 80
Fax : 04 68 38 12 55
mét: Pr.Srs.Dde-66@developpement-durable.gouv.fr

--- Limite communale

R1 Types de zone

Cotes de référence:

terrain naturel +0,70m

terrain naturel +1,20m

terrain naturel +2,20m

2mNGF (Nivellement Général de la France)

3mNGF (Nivellement Général de la France)

terrain naturel +0,70m

